



**CODE VESTIMENTAIRE 2022 - 2023  
DE L'ÉCOLE MONT-DE-LA SALLE**

**Les vêtements doivent être identifiés au nom de l'élève. Ils doivent être propres et en bonne condition.**

**Aucune modification ne doit être apportée à l'uniforme.**

◆ <b>Pantalon :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Couleur <u>marine ou noire</u> (sans marque de commerce apparente).</li><li>- Style <u>classique</u>, pantalon « propre » (avec ou sans plis).</li><li>- Pas de tissu style « jeans » ou « coton ouaté ».</li><li>- Interdit : taille basse ou entrejambe non ajusté</li><li>- Interdit : pantalon style « sport » ou « leggings ».</li><li>- Ne doit pas être inséré dans les bas ou les chaussures/ bottillons, ni être roulé.</li></ul>
◆ <b>Bermuda :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mêmes critères que pour le pantalon.</li><li>- Longueur <u>aux genoux</u>.</li></ul>
◆ <b>Jupe :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b><u>Doit être achetée du fournisseur.</u></b></li></ul>
◆ <b>Polo blanc manches courtes :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Celui acheté du fournisseur ou blanc uni (tout le chandail incluant le collet).</li><li>- Avec collet à rebord et ouverture en « v » au cou (maximum de 3 boutons).</li><li>- Longueur qui cache entièrement le ventre et le dos.</li><li>- Aucune marque de commerce apparente.</li></ul>
◆ <b>Polo manches courtes couleur marine :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Celui acheté du fournisseur ou marine uni (tout le chandail incluant le collet).</li><li>- Avec collet à rebord et ouverture en « v » au cou (maximum de 3 boutons).</li><li>- Longueur qui cache entièrement le ventre et le dos.</li><li>- Aucune marque de commerce apparente</li></ul>
◆ <b>Polo blanc manches longues :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Celui acheté du fournisseur ou blanc uni (tout le chandail incluant le collet).</li><li>- Avec collet à rebord et ouverture en « v » au cou (maximum de 3 boutons).</li><li>- Longueur qui cache entièrement le ventre et le dos.</li><li>- Aucune marque de commerce apparente.</li></ul>
◆ <b>Polo rugby manches longues:</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b><u>Doit être acheté du fournisseur.</u></b></li></ul>
◆ <b>Cardigan (veste ou tricot sans manche) :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b><u>Doit être acheté du fournisseur.</u></b></li><li>- <b><u>Doit être porté avec le polo.</u></b></li></ul>
◆ <b>Chandail en tricot manches longues :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b><u>Doit être acheté du fournisseur.</u></b></li><li>- <b><u>Doit être porté avec le polo.</u></b></li></ul>
◆ <b>Kangourou :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b><u>Doit être acheté du fournisseur (ainsi, avoir le logo de l'école)</u></b></li><li>- À l'intérieur, le capuchon doit être baissé en tout temps.</li></ul>
<b>Note : seuls les sous-chandails blancs ou bleu marine ou noirs ou gris unis à manches courtes ou longues sont permis.</b>	
◆ <b>Éducation physique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Short ou pantalon acheté du fournisseur ou short ou pantalon marine ou noir.</li><li>- Maillot de bain (bikini INTERDIT)</li><li>- Souliers de course.</li></ul>

<p>♦ <b>T-shirt d'éducation physique:</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- T-Shirt acheté du fournisseur ou blanc, gris, marine ou noir uni.</li> <li>- Longueur qui cache entièrement le ventre et le dos.</li> <li>- Aucune marque de commerce apparente.</li> </ul> <p>Note: Les élèves inscrits en concentration recevront un chandail déjà inclus dans les frais</p>
<p><b>Note:</b> La tenue sportive ne doit être portée que durant les cours d'éducation physique. Elle sera permise lors d'une pause lorsque deux périodes d'éducation physique sont consécutives. (chandail officiel de la concentration seulement)</p>	
<p>♦ <b>Souliers :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bottes doivent être retirées aux casiers. Le port de souliers ou de bottillons d'intérieur ou de sandales attachées à la cheville est obligatoire.</li> </ul>

Le fournisseur « **Raphael U** » a été désigné pour fournir les vêtements aux jeunes de l'école Mont-de-La Salle. Voici les coordonnées : Centre de distribution Montréal : 168, rue Gince, Saint-Laurent, QC H4N 2M5 Tél. 450 979-2322. Si vous achetez des vêtements ailleurs que chez le fournisseur, **les critères énumérés précédemment pour chaque vêtement doivent être respectés à la lettre.**

En aucun temps un élève ne pourra fréquenter l'école Mont-de-La Salle si sa tenue ne respecte pas le code vestimentaire. L'élève doit arriver et quitter l'école en portant la tenue vestimentaire exigée.

Aucune modification des vêtements ne sera tolérée.

Cette tenue vestimentaire obligatoire sera exigée lors des reprises d'examens ou retenues pendant les journées pédagogiques et lors des sorties organisées par l'école, sauf avis contraire.

Les casquettes, les tuques et vêtements d'extérieur sont interdits à l'intérieur de l'école.

Ne sont pas acceptés : les bandeaux en tissu au poignet, les foulards ou filet au cou ou sur la tête, ni les gants, ni les peignes dans les cheveux ou tout autre couvre-chef.

Lors d'une **journée couleur** (sans uniforme) permise par l'école, les élèves doivent adopter une tenue vestimentaire adéquate et décente pour un milieu scolaire.

Les consignes suivantes doivent être respectées :

- Porter un vêtement non transparent qui couvre les épaules, la poitrine, le dos et le ventre, qui doit être assez long pour couvrir la ceinture de la jupe ou du pantalon.
- Les jupes et les shorts sont à la mi-cuisse.
- Le legging sera permis uniquement s'il est porté avec une jupe ou une robe à mi-cuisse.
- Les pantalons doivent se fixer à la taille et les boxers ne doivent pas être apparents.
- La tête est dénudée d'un couvre-chef.
- Aucun vêtement qui prône la haine, le racisme, la discrimination ou la violence, quelle qu'en soit la forme.

L'élève est tenu d'avoir ses vêtements d'éducation physique chaque fois que ce cours est à son horaire, incluant les journées couleur et à l'Halloween.

**N.B. L'élève qui contreviendra à ces règles pourrait être retourné à la maison.**